

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DE-BELLECHASSE
MRC DE BELLECHASSE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Caroline Nadeau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité.

QUE les règlements :

NUMÉRO DE RÈGLEMENT	DESCRIPTION	ADOPTÉ
490-2020	RÈGLEMENT REPORT VERSEMENT DE TAXES MUNICIPALES	5 mai 2020
491-2020	RÈGLEMENT RELATIF À L'ENTRETIEN ET À L'USAGE DE L'EMPRISE MUNICIPALE DE RUES	1 ^{er} juin 2020
492-2020	RÈGLEMENT MODIFIANT 389-2007 RÈGLES DE CONTRÔLES DES DÉPENSES	4 juin 2020
493-2020	RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 200 000 \$ POUR LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT	20 août 2020
494-2020	RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN FONDS DE RÉSERVE AQUEDUC ET ÉGOUT AU MONTANT DE 50 000\$	20 août 2020

QUE les règlements peuvent être consultés au bureau municipal, sis au 129, Route 132 Est à Saint-Michel-de-Bellechasse, pendant les heures d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et mardi, jeudi de 13h à 16h30.

QUE les présents règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Fait à Saint-Michel-de-Bellechasse, le 20^e jour d'octobre 2020


La directrice générale,
Caroline Nadeau

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, directrice générale, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'AVIS ci-haut en affichant une copie au bureau municipal le 20 octobre 2020 entre 8h30 et 16h30 et en le faisant publier sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, j'é mets ce certificat à Saint-Michel-de-Bellechasse ce 20^e jour du mois d'octobre 2020.


La directrice générale,
Caroline Nadeau

